



# LES ATTAQUES

Arrêté n°2023-040

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

## **Arrêté de restriction de stationnement 86 rue des Orchidées**

### **Le Maire de la Commune de Les Attaques**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
Considérant la demande de l'entreprise ARTDEM en date du 09 mars 2023 ;  
Considérant qu'il y a lieu de restreindre le stationnement au 86 rue des Orchidées pour le bon déroulement d'un déménagement.

### **ARRETE**

**Article 1 :** Le 21 mars 2023 une restriction du stationnement sera appliquée au 86 rue des Orchidées.

**Article 2 :** La restriction de stationnement consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Droit de stationner par le camion de déménagement,
- Interdiction de stationner pour tous les usagers.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera installée par le demandeur conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Publié le 13 mars 2023